

PRIVILÉGIER L'ACCÈS DIRECT POUR MIEUX SOIGNER À MOINDRE COÛT

Notre système de santé est à bout de souffle. Les frais de santé augmentent alors que les déserts médicaux s'accroissent, y compris à Paris¹. Les urgences hospitalières souffrent d'un encombrement permanent, insoutenable en période d'épidémies ou de crise.

Aujourd'hui, il est urgent que l'État intervienne pour juguler cette situation et éviter au patient de subir une perte de chance due à l'attente de soins, induisant des coûts supplémentaires !

La Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs propose de prendre acte de la réalité du terrain et de s'inspirer de certains pays comme l'Australie, la Grande-Bretagne, le Québec ou la Suisse², en autorisant l'accès direct (sans prescription) au masseur-kinésithérapeute pour les pathologies relevant du champ de ses compétences.

Et concrètement ?

3 MESURES POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS

- Durant une période d'amorçage, formaliser l'accès direct notamment pour la bronchiolite du nourrisson et la petite traumatologie ostéo-articulaire (entorse de la cheville).
- Après une phase d'évaluation, élargir l'accès direct à l'ensemble des pathologies musculo-squelettiques permettant ainsi au médecin de se recentrer sur les actes à haute valeur ajoutée.
- Élargir l'accès direct à l'ensemble des pathologies relevant du champ de compétences des masseurs-kinésithérapeutes, d'où la nécessité d'obtenir le statut de profession médicale à compétences définies.

L'accès direct s'avère ainsi un dispositif gagnant³ pour le patient, l'Assurance-maladie et le médecin traitant qui reçoit la fiche synthétique du bilan diagnostic kinésithérapique. Le masseur-kinésithérapeute étant compétent pour établir un diagnostic différentiel, le parcours de soins est donc facilité tout en respectant la sécurité et la qualité des soins.

¹ Cf. Le Quotidien Du Médecin du 23 janvier 2017.

² Aujourd'hui, 47 pays (chiffres de la WCPT) reconnaissent l'accès direct au physiothérapeute.

³ Chaque jour 6 000 personnes consultent pour une entorse de la cheville. Cette pathologie est à l'origine de 7 à 10 % des consultations d'urgence hospitalière (étude 2011 Ameli.fr. HAS étude 2000). Or, le coût d'une consultation hospitalière s'élève à 48,32 € (25,32 € forfait urgence + consultation 23 €), sans compter les frais supplémentaires (radiologie, plâtre)... Avec une première consultation en masso-kinésithérapie fixée à 25,80 €, l'économie s'élève à 50 millions !

Pour consulter en ligne nos propositions

→ www.ffmkr.org/propositions2017

Nous contacter → Daniel Paguessorhaye, Président : 06 89 49 91 23

→ Laurène Ployart, Déléguée générale : 01 44 83 46 15

FFMKR → 3 rue Lespagnol - 75020 Paris / 01.44.83.46.00